

Fusion des réseaux de périnatalité



Réseau
SÉCURITÉ
Naissance
Paca Est-Haute Corse-Monaco

Aux portes de la vie

Fusion des réseaux de périnatalité

- Demande de l'Agence Régionale de Santé PACA d'élaborer un projet commun de réseau interrégional couvrant les territoires des régions PACA – CORSE – MONACO.

Fusion des réseaux de périnatalité

- **Objectifs (1):**
 - coordonner et soutenir la communauté des acteurs périnatalité de PACA CORSE MONACO
 - accompagner au mieux le projet pré-conceptionnel et le déroulement de la grossesse
 - Accompagner le bien naître de l'enfant et de ses parents ainsi que leur devenir

Fusion des réseaux de périnatalité

- Objectifs (2) :
 - Harmoniser le suivi du développement des nouveau-nés vulnérables et notamment les prématurés
 - Soutenir et former les professionnels de santé autour des thèmes de la contraception, de la prévention, du dépistage, de l'interruption de grossesse et des difficultés psychosociales.
 - Définition de protocoles communs sur les pratiques s'appliquant à l'ensemble des professionnels de l'inter-région.

Fusion des réseaux de périnatalité

- Objectif (3) :
 - Mission d'évaluation :
 - Collecte et analyse de l'information concernant l'activité des services de maternité et de néonatalogie
 - Synthèse des données épidémiologiques relatives à l'inter-région
 - Réalisation d'enquêtes épidémiologiques spécifiques

Fusion des réseaux de périnatalité

- Ce réseau sera constitué sous forme associative.
- L'Assemblée Générale constitutive aura lieu

Le jeudi 12 juin 2014

En présence des 2 directeurs d'ARS (PACA et CORSE)

Fusion des réseaux de périnatalité

- 3 collèges seront proposés :
 - Le collège des établissements de santé dont le nombre de représentants est fixé en fonction du nombre de naissances dans l'établissement
 - Le collège des professionnels exerçant à titre libéral : des représentants seront désignés par les différentes URPS
 - Le collège des personnes publiques associées, organismes et personnalités qualifiées (les conseils généraux, les associations d'usagers, les sociétés savantes, organismes qualifiés notamment associatifs exerçant dans le domaine de la périnatalité, les représentants des CAMSP désignés par l'ANESCAMSP).

Fusion des réseaux de périnatalité

- Désignation de 30 administrateurs répartis par collèges :
 - 18 membres représentant les établissements de santé (au moins 1 par département)
 - 6 membres représentant les professionnels exerçant à titre libéral
 - 6 membres représentant le collège des personnalités publiques associées, organismes et personnalités qualifiées (dont au moins 1 représentant des usagers).

Fusion des réseaux de périnatalité

- Financement :
 - Subvention ARS regroupant les 3 subventions précédemment accordées aux 3 réseaux existants
 - Cotisations des établissements de santé en fonction du nombre de naissances dont le montant sera fixé en Assemblée Générale
 - Cotisations individuelles
 - Dons
 - Possibilité de financement des actions de formation

Fusion des réseaux de périnatalité

- Avantages attendus :
 - Homogénéisation des pratiques de périnatalité sur l'ensemble de la région
 - Recueils de données identiques permettant l'établissement de statistiques interrégionales fiables et homogènes
 - Economies de gestion
 - Maintien de 2 pôles pour les actions de proximité :
 - Un pôle ouest autour de Marseille
 - Un pôle est autour de Nice